

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

Délibération

L'an deux mil quatorze, le 25 septembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation du Bureau : 18 septembre 2014

Présents ayant droit de vote : FAYE Jean-Pierre, BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire.

Excusés: CAMBOU Stéphane, DOLLEY Alain, LENOBLE Monique, PLAZANET Mélanie, PERIGAUD Chantal.

Présent sans droit de vote : CLUZEL Michelle.

Absents : GARDELLE Bruno, PERDUCAT Daniel.

Dossiers CDDI :

Agrandissement et mise aux normes de la déchetterie

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière possède une déchetterie au lieu dit « Ribières de Bussy ». Avec les nouvelles filières de recyclage, il est nécessaire de compléter les équipements actuels par :

- la construction d'un nouveau quai destiné à recevoir une benne pour la collecte des gravats
- l'aménagement d'une plate forme bétonnée pour recevoir une benne de collecte du réemploi
- l'agrandissement de la plate forme de collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEE)

Par une délibération du 12 décembre 2013, le Conseil Communautaire a confié la réalisation d'un avant projet dans le cadre de l'extension de la déchetterie à la société INFRALIM pour un montant de 2450€ HT.

Le Conseil Communautaire du 10 juillet 2014 a décidé de confier au cabinet INFRALIM l'étude du projet définitif ainsi qu'au chiffrage global de l'agrandissement et de la mise aux normes.

Le montant de l'opération est détaillé comme ce qui suit (en € ht):

- Travaux : 71 140€
- Etude géotechnique : 2000€
- Maîtrise d'œuvre : 5500€
- Frais divers et imprévus : 3000€

TOTAL HT : 81 640€ soit 97 968€ TTC

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à inscrire ce projet dans le cadre des CDDI et de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Haute Vienne dans ce cadre.**

**Fait à Eymoutiers
Le 29 septembre 2014
Le Président**